

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-3 21SGADL0143

SEANCE DU
1 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
25 juin 2021

Date d'affichage :
2 juillet 2021

OBJET :
Déchets - Rapport annuel sur le
prix et la qualité du service public
de gestion des déchets 2020

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 13**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 01 juillet à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Centre Technique Sud - 4 Boulevard Sainte-Barbe ZI La Saule - 71230 Saint-Vallier, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Thierry BUISSON
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. LANDRE (pouvoir à Mme Marie MORAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme REYES (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme LE DAIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. DAUMAS (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Didier LAUBERAT



Vu l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

Vu les articles L.1411-13 et D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise à disposition du public du rapport précité et de la délibération qui en prend acte,

Le rapporteur expose :

« En application de l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau doit présenter chaque année à son assemblée délibérante, un document détaillant les caractéristiques de ce service.

Le rapport, joint en annexe, présente pour l'année 2020 :

- Le territoire et les compétences de la collectivité en matière de traitement et d'élimination des déchets ;
- Les indicateurs techniques relatifs aux infrastructures, aux équipements, aux personnels, aux tonnages et aux types de déchets collectés ;
- Les indicateurs financiers rendant compte des dépenses (personnel, fonctionnement et investissements) et des modalités de financement du service.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Ce rapport est également porté à la connaissance du public selon les conditions prévues par l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales du Code général des collectivités territoriales (mise à disposition au siège de la CUCM dans les 15 jours suivant la réception du rapport, information du public par tout moyen de publicité au choix du président, mise en ligne sur le site internet de la collectivité).

Il est également présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 2 juillet 2021
et publié, affiché ou notifié le 2 juillet 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



**CREUSOT
MONTCEAU**

**COMMUNAUTÉ
URBAINE**

Rapport annuel sur les prix et la qualité du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD*)



Table des matières

	Page
	4
Faits marquants 2020	5
Objectifs 2021	6
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	7
- La collecte	8
- Les déchetteries	10
- Synthèse des tonnages	12
- Répartition par mode de traitement	13
Indicateurs environnementaux	15
Décryptage des couts du service	18
La prévention	21
Annexes	23

Présentation de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau

34

Communes

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) est située en région Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de Saône et Loire. Elle regroupe 34 communes depuis le 1^{er} janvier 2017, pour un total de 95 642 habitants. La typologie de l'habitat sur le territoire est de type mixte rural avec deux villes centre : Le Creusot au Nord et Montceau-les-Mines au Sud.

La CUCM est en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers recyclables et non recyclables. La collecte est effectuée en régie et le traitement a été délégué à Creusot-Montceau Recyclage (CMR), situé sur la commune de Torcy, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Elle gère aussi 5 déchetteries situées sur les communes de Torcy, Montceau-les-Mines, Marmagne, Ciry-le-Noble et Mary.



Déchetterie



Unité de Traitement Mécano Biologique (TMB*)



Plateforme de compostage



Centre de tri des déchets recyclables et réception du verre

2020 : Faits marquants

L'année 2020 a été principalement marquée par l'adaptation du service de gestion des déchets, au contexte sanitaire :

À partir du mois de mars fermeture des déchetteries, les agents d'accueil ont été réaffecté sur des missions de nettoyage des points de collecte de proximité (enterrés, semi-enterrés et aériens) ;

Modification du calendrier des collectes en porte à porte tout en respectant les consignes sanitaires et les gestes barrières :

- Maintien de la collecte des bacs noirs toutes les semaines
- Collecte des bacs jaunes toutes les 2 semaines les après-midi

Retour à la normale dès la fin du confinement :

- Lors de la réouverture des déchetteries il y a eu des semaines avec des fréquentations très importantes.
- Les collectes en porte à porte ont repris leur cycle normal.
- Développement des actions de sensibilisation en ligne (compostage, paillage broyage).
- Elaboration du projet partenarial de la recyclerie en cours.
- Attribution du nouveau marché d'exploitation de l'usine de traitement des déchets ménagers de la CUCM à Torcy démarrage 1^{er} janvier 2021, et discussion pour le rapprochement avec le SMET pour le traitement des déchets ménagers à la fin du marché.

Objectifs 2021

Collecte : *(au dernier trimestre 2021)*

- Réduction de la fréquence de collecte des recyclables (bac jaune) : passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte toutes les 2 semaines
- Mise en place de points de collecte de proximité en colonnes aériennes pour les secteurs les plus ruraux et moins denses du territoire (début des rencontres avec les élus communaux à partir de septembre 2020)
- Reprise en régie de la collecte colonne à verre au 2 janvier 2021

Déchetterie :

- Mise en conformité technique et règlementaire

Prévention :

- Recyclerie
- PLPDMA (*programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés*)
- Compostage collectif
- Action commerces Éco-responsables
- Etude tri à la source des bio-déchets
- Actions avec les communes Eco-engagées

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Des

Différences selon les flux

Les différents flux collectés sur la CUCM le sont soit en porte-à-porte (PAP), soit en point de collecte de proximité.

Pour les flux amenés par les usagers en déchetterie, ils sont répartis en déchets non dangereux (DND) et en déchets dangereux (DD) en fonction du risque qu'ils représentent pour la santé et/ou l'environnement.

Il existe 4 types de valorisation : valorisation matière*, réemploi*, valorisation énergétique* et compostage*.

Les déchets ultimes sont destinés à l'enfouissement (centre de stockage des déchets ultimes VALEST de Granges principalement).

La collecte

En chiffres

60 agents CUCM assurent la collecte en bacs

72 172 bacs roulants déployés sur le territoire

2041 interventions pour réparer, échanger, effectuer un retrait ou mettre en place de nouveaux bacs

320 colonnes à verre aériennes, enterrées ou semi-enterrées

84 tournées hebdomadaires (soit 4 368 tournées annuelles)

99% des tournées réalisées conformément au planning

La collecte des déchets ménagers est séparée selon 3 types de flux : ordures ménagères résiduelles (OMr) dans le bac noir, emballages recyclables hors verre dans le bac jaune (RSHV) et verre point de collecte de proximité.

Il existe trois mode de collecte sur le territoire en fonction du type d'habitat et de la densité de population : collecte en porte-à-porte en bac individuel, en point de regroupement avec des bacs de gros volume et en collecte de proximité, réalisée par les colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées.

La collecte des flux OMr et RSHV est réalisée en régie par 60 agents pour toute la partie bac et en prestation de service pour la partie collecte de proximité. Elle est organisée toutes les semaines avec un parc de 23 véhicules dédiés.

La collecte des bornes d'apport volontaire de verre est réalisée dans le cadre d'une prestation de service par CMR. La fréquence de collecte dépend de l'emplacement et du taux de remplissage des bennes

Ordures ménagères

19 907 tonnes collectées

208,15 kg par habitant

-1%



Entre 2019 et 2020, les tonnages ont diminué de -1%.

Ils sont acheminés à CMR à Torcy pour un traitement Mécano-Biologique*.

Emballage et papiers recyclables

5 967 tonnes collectées

62,39 kg par habitant

-7%



Entre 2019 et 2020, les tonnages ont diminué de -7%, lié à la diminution de la consommation pendant le confinement.

Ils sont acheminés à CMR à Torcy au centre de tri pour être triés par matières en vu de leur recyclage.

Verre

3 092 tonnes collectées

32,33 kg par habitant

-5%



Entre 2019 et 2020, les tonnages ont diminués de -5%.

CMR collecte les bennes du territoire direction Torcy pour leur stockage avant d'être envoyés en centre de recyclage.

Les déchetteries

En chiffres

14 agents d'accueil en charge de l'entretien et du gardiennage des sites

4 chauffeurs pour le transport des bennes

23 103 tonnes de déchets déposées toutes filières confondues

102 000 passages comptabilisés depuis la mise en place du contrôle d'accès en mai

5 sites en accès par code d'accès (QR code)

5 déchetteries sont réparties sur le territoire : déchetterie à Marmagne, à Ciry-le-Noble, Barrat-Lucy à Montceau-les-Mines et du Bois Morey à Torcy.

22 types de déchets peuvent être déposés en déchetterie. On dénombre cependant 4 flux principaux : les déchets verts, les encombrants, le bois et les gravats, qui représentent à eux 4 plus de **83 %** des déchets collectés.

Les déchetteries sont gérées en régie pour le haut de quai et avec l'appui de quelques prestataires. Les différents prestataires pour le traitement des déchets sont listés dans le tableau ci-contre :

Déchets des déchetteries

21 672 tonnes collectées

Entre 2019 et 2020, les tonnages ont diminué de 6 %.



221 kg par habitant

Le transport des bennes est effectué principalement en régie directe.

-6 %



Tonnages collectés en déchetterie

FLUX	PRESTATAIRE	TONNAGE EN TONNES	TONNAGE EN KG/HAB	EVOLUTION 2020/2019
FERRAILLE	PASSARD	790	8,26	
CARTON	SUEZ	436,50	4,56	
DECHETS VERTS	CMR	5063	52,94	
ENCOMBRANTS	CMR	2669,26	27,91	
BOIS	CMR	2529,37	26,45	
GRAVATS	PELICHET-ROUGEOT	3694,48	38,63	
AMIANTE	SUEZ	13,22	0,14	
PRODUITS CHIMIQUES	ECODDS et EDIB	163,03	1,70	
D3E	OCAD3E	519,03	5,43	
DASRI	LA COLLECTE MEDICALE	0,77	0,01	
BATTERIES / PILES	PASSARD / COREPILE	25,49	0,27	
HUILES	SRA SAVAC	52,68	0,55	
NEONS	RECYLUM	2,60	0,03	
PNEUMATIQUES	ALIAPUR	28,18	0,29	
RADIOGRAPHIES	AMI71	0,47	0,00	
MOBILIER	ECOMOBILIER	1450,10	15,16	
OBJETS REUTILISABLES	EMMAUS	45,57	0,48	
VETEMENTS	LE RELAIS	361,40	3,78	

2020 : Synthèse des tonnages

4

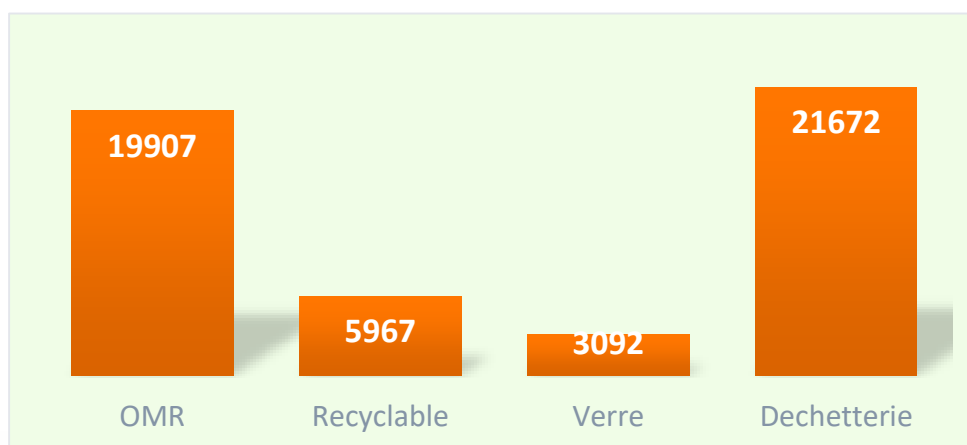
Flux de déchets principaux

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte-à-porte (bac noir) ou en point de collecte de proximité (colonne aériennes, semi-enterrées ou enterrées). Ce sont les déchets non recyclables.

Les emballages et les papiers recyclables sont collectés en porte-à-porte (bac jaune) ou en point de collecte de proximité (colonne aériennes, semi-enterrées ou enterrées).

La collecte du verre s'effectue en point de collecte de proximité (principalement en colonnes aériennes). Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire pour un total de 361.

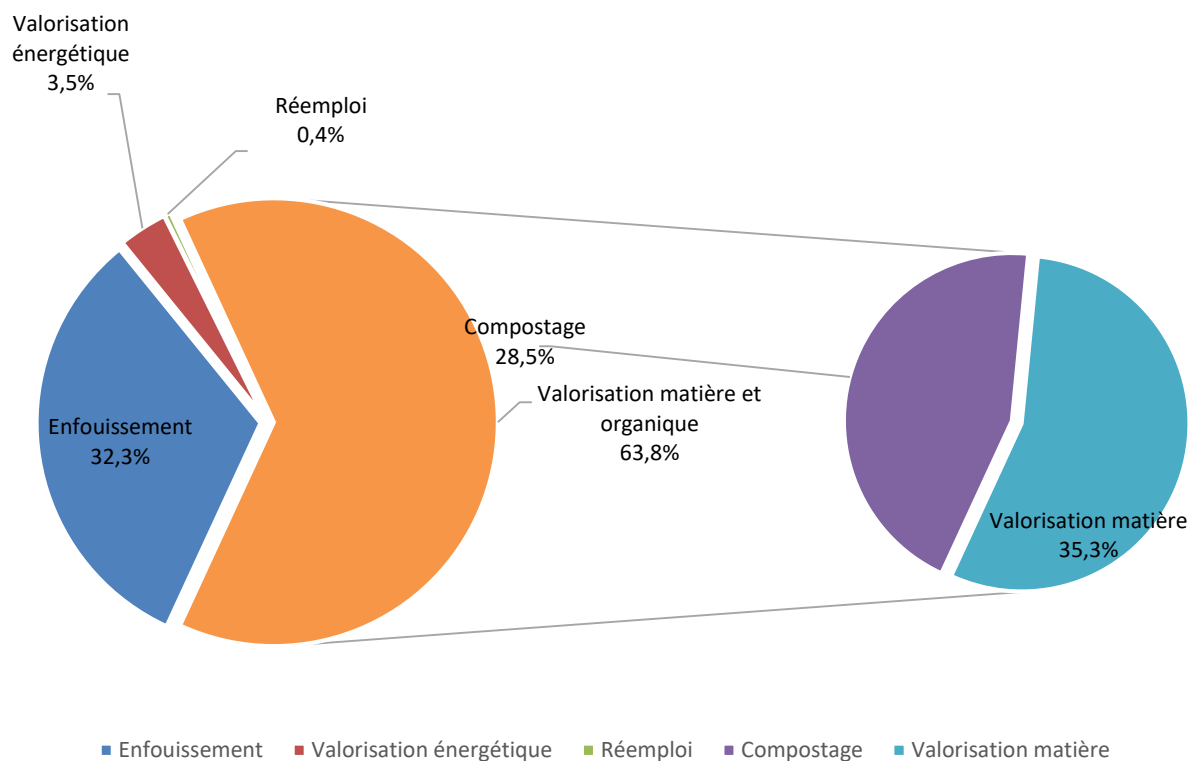
Les autres déchets sont à déposer dans l'une des 5 déchetteries du territoire.



Répartition des déchets par mode de traitement

	Tonnages	Réemploi		Compostage		Valorisation matière		Valorisation énergétique		Enfouissement	
		en %	tonnage	en %	tonnage	en %	tonnage	en %	tonnage	%	tonnage
Ordures ménagères	19907			45%	8958,15					55%	10948,85
Papier	6462,96					74%	4750,28			27%	1712,68
Emballages						74%				27%	
Verre	3092					100%	3092,00				
Ferraille	790					100%	790,00				
Carton	436,5					90%	392,85			10%	43,65
Déchets verts	5063			99%	5012,37					1%	50,63
Encombrants	2669,26					2%	53,39			98%	2615,87
Bois	2529,37					45%	1138,22	45%	1138,22	10%	252,94
Gravats	3694,48					100%	3694,48				
Mobilier	1450,1					57%	826,56	36%	522,04	7%	101,51
Plâtre	99,22					100%	99,22				
Pneumatiques	28,18	17%	4,79			25%	7,05	51%	14,37	7%	1,97
Roues jantées	1513					100%	1513,00				
PSE	330					100%	330,00				
Films plastiques	51					100%	51,00				
Objets réutilisables	45,57	100%	45,57								
Radiographies	0,47					100%	0,47				
Amiante	13,22									100%	13,22
Produits chimiques	163,03							100%	163,03		0,00
Déchets D3E	519,03					75%	389,27	10%	51,90	15%	77,85
Déchets d'activités de soins à risque infectieux	0,77							100%	0,77		
Piles	9,19					100%	9,19				
Batteries	16,3					100%	16,30				
Huiles	2,26							100%	2,26		
Néons	2,6					87%	2,26	4%	0,10	9%	0,23
Vêtements	361,4	58%	209,61			41,60%	150,34			0,40%	1,45
Total	49249,9		259,97		13970,52		17305,87		1892,69		15820,86
%			0,5%		28,4%		35,1%		3,8%		32,1%
kg/hab/an	514,94		2,72		146,07		180,94		19,79		165,42

Répartition par mode de traitement



► **TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE : 64 %**
(Objectif de la LTECV : 55 % en 2020 et 65% en 2025)

2020 :

Les indicateurs environnementaux

But du tri et du recyclage

Le recyclage permet de ne pas puiser dans les ressources terrestres disponibles (pétrole, gaz, eau, ...) et de réduire l'émission de CO2.

Sur la CUCM, les emballages recyclables sont collectés dans un contenant spécifique : le bac jaune. Ils sont ensuite triés sur les lignes du centre de tri CMR de Torcy en 8 flux : PET (plastique transparent clair et foncé), PEHD (plastique opaque), acier, aluminium, papier, cartonnage et brique alimentaire.

Chaque matière est ensuite envoyée dans des usines de recyclages en France et en Europe principalement, pour devenir de nouveaux objets et produits.

Le verre, qui est collecté séparément en point de collecte de proximité, a la particularité d'être recyclé localement dans l'usine SAINT-GOBAIN tout comme le PEHD est recyclé dans l'usine MPB à Chalon-sur-Saône.

Plastique (PEHD)

Bouteilles et flacons en plastique opaque :
shampooing, lait, produits d'entretiens,
bidon de lessive,...



136,56 tonnes
collectées, triées

Brique alimentaire

Briques de lait, soupe, sauce, jus de
fruits, ...



42,79 tonnes
collectées, triées

Acier

Boite de conserve



230,56 tonnes
collectées, triées

Verre

Bouteilles, pots et
bocaux en verre, sans bouchons ni
capsules.



3 092 tonnes
collectées, triées

et recyclées

en granules de plastique qui seront refondus pour faire de nouveaux objets plastiques.

Ce qui représente 156 498 arrosoirs en plastique.



Permettant l'économie de :

- 287 Teq CO2*

et recyclées

pour devenir de la fibre utilisée dans des emballages carton, essuie-tout...

Ce qui représente 329 141 rouleaux de papier toilette.



Permettant l'économie de :

- 55 jours de consommation d'une TV LCD

et recyclées

sous forme de plaques, bobines, barres ou fils pour faire de nouveaux objets.

Ce qui représente 2 997 lave-vaisselle



Permettant l'économie de :

- 340 Teq CO2*

et recyclées

à 100% et à l'infini, pour en devenir de nouveaux emballages en verre.

Ce qui représente 6 870 424 nouvelles bouteilles.



Permettant l'économie de :

- 11 619 736 km parcourus en voiture

2019 : (2020 pas consolidé)

Décryptage du coût du service

Des

Différences selon les flux

Pour l'années 2019, le budget du service public de gestion des déchets s'élève à **16 526 390 €** (coût complet hors aides / subventions).

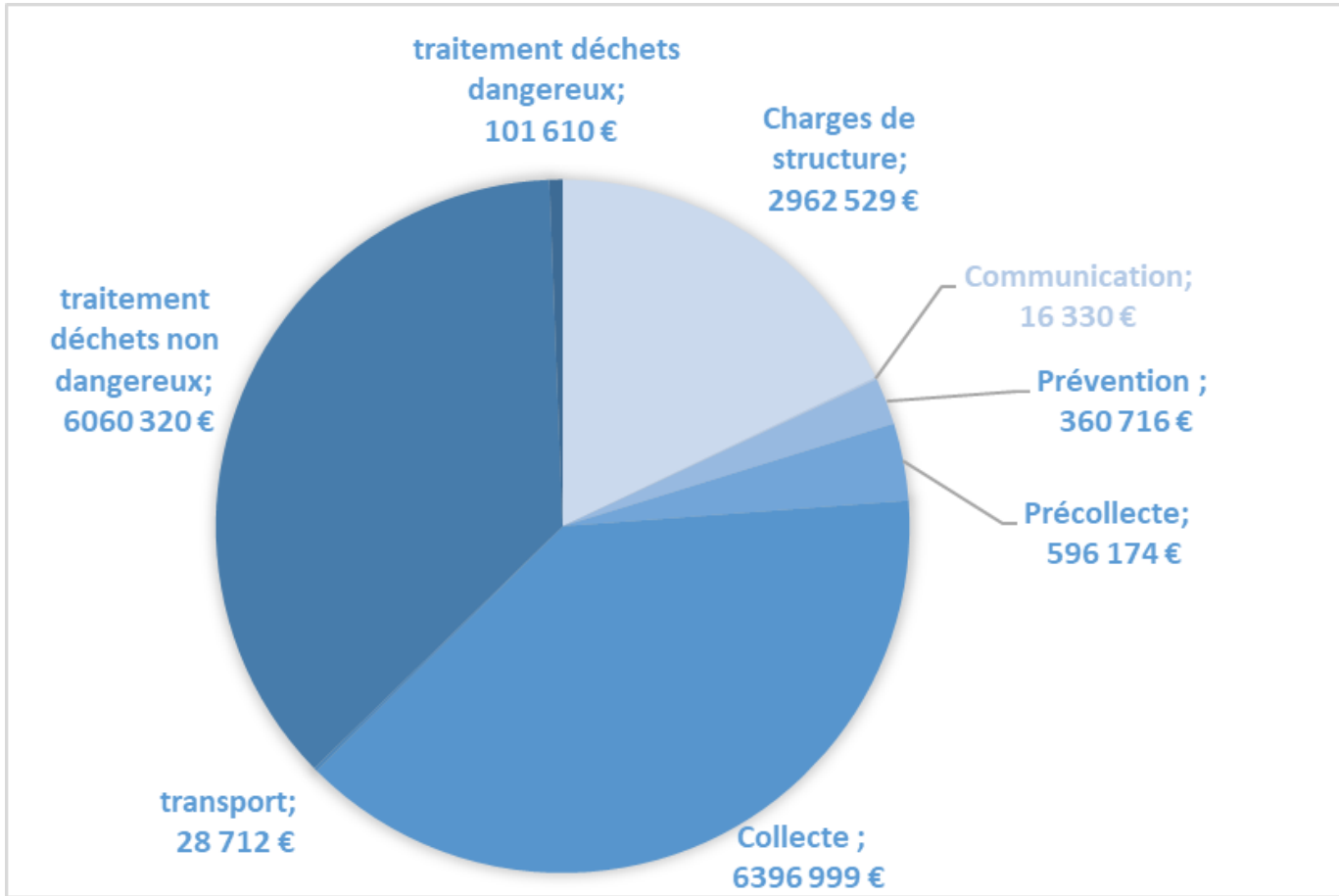
Le coût aidé intégrant les recettes hors fiscalité s'établi à **10 277 542 €**.

La fiscalité (TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et les recettes (éco-organismes, subventions et recettes industrielles) ne couvrent pas la totalité de la dépense et représente un montant de 8 909 861 €, soit une couverture de **60%** du budget déchets.

C'est l'apport du budget général qui compense ce différentiel.

Coût **déchet CUCM** par habitant : **172,79 €**

Restant à charge : **64,94 €**



Coût **Ordures ménagères** par habitant : **91,30 €**



Restant à charge : **41,77 €**

Coût **Emballage et papiers recyclables** par habitant : **38,81 €**



Restant à charge : **5,78 €**

Coût **Verre** par habitant : **2,71 €**



Restant à charge : **0,90 €**

Coût **Déchets des déchetteries** par habitant : **40 €**



Restant à charge : **16,49 €**

2020 :

La prévention des déchets

But

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets.

La prévention est définie comme « les **mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi et de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits ».

Dans sa version classique, la hiérarchie des modes de traitement indique les modes de gestion qu'il faut prioritairement adopter par rapport à des ressources-déchets : la prévention des déchets est le mode de gestion à adopter en priorité car c'est celui qui est le plus économe en ressource. Viennent ensuite le réemploi, puis le recyclage, puis la valorisation énergétique et en ultime recours, l'incinération sans valorisation ou la mise en décharge.

Si le recyclage gardera toujours son importance à l'avenir, avec le recyclage mécanique, organique ou chimique, à présent le défi est de développer davantage la prévention (écoconception des produits, non gaspillage, désencombrement, réemploi des équipements, etc.), le réemploi (réparation) et la valorisation matière (compostage, synergie industrielle).

Créé fin 2019, le service prévention des déchets de la CUCM s'est structuré sur l'année 2020 malgré le contexte sanitaire. Ce service composé de 4 personnes concentre principalement son activité sur le conseil et la formation, mais également sur l'aide à l'équipement (composteurs, broyeurs, etc.).

La prévention des déchets

En chiffres

105 composteurs individuels ont été distribués

42 sites de compostages en établissement ont été déployés depuis 2016 (27 en établissement scolaire, 10 en entreprises et 5 sites de compostage partagés pour les habitants)

29 subventions à l'achat de broyeurs ont été distribuées par la CUCM

37 demi-journées de prestation broyages dans les communes

9 nouveaux commerces ont rejoint la 4^{ème} édition du dispositif accompagnement commerçants et artisans Éco-responsables

136 commerces de proximité se sont engagés dans ce dispositif

Les actions du service prévention reposent avant tout sur l'animation de sensibilisations, formations et réunion d'information.

Le contexte sanitaire a incité au développement de supports numériques d'information :

- Développement de la sensibilisation compostage broyage en webinaire
- Animations proposées lors de la Semaine Européenne de réduction des déchets en novembre
- Animation du réseau des commerces Eco-engagés

45 animations proposées ont réuni 162 participants (sensibilisation compostage et broyage...) auxquelles s'ajoutent les 68 participations en ligne soit un total de 230 personnes sensibilisées.

163 animations scolaires ont permis de sensibiliser à la prévention et au tri des déchets 1940 élèves, répartis en 91 classes sur plus de 12 communes.

L'accompagnement des actions en milieu scolaire s'est également matérialisé aux travers d'action de don de jouet (504 Kg collectés dans 10 écoles), ou atelier de réparation de vélos.

Le dispositif « Gourmet-bag » initié en 2016 s'est poursuivi avec les restaurateurs partenaires, contribuant ainsi à limiter le gaspillage alimentaires.

Des actions spécifiques pour la mobilisation des communes du territoire ont été menée avec le réseau des communes éco-engagées de la CUCM

Mobilisation des acteurs du réemploi du territoire autour du projet de recyclerie*.

Annexes

- Info pratique : vous trouverez sur le site CUCM (www.creusot-montceau.org) onglet Environnement – Recyclage / Déchets toutes les informations utiles et pourrez également télécharger les différentes publications (guide du tri, brochures), les adresses horaire d'ouverture et conditions d'accès aux déchetteries
- Règlement de collecte, guide du tri
- Règlement des déchetteries
- Lexique

LEXIQUE

SPGD : Service public de gestion des déchets

Recyclerie : Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage.

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Valorisation matière : La valorisation matière recouvre la récupération, la réutilisation, la régénération et le recyclage des matériaux extraits des déchets. Les nouveaux matériaux générés sont appelés « matières premières secondaires » ou « matières premières recyclées »

Réemploi : le produit usagé, après réparation ou remise à l'état neuf, est à nouveau utilisé pour le même usage ou un usage différent

Valorisation énergétique : La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité

Compostage : Processus de transformation matières organiques en compost

Le traitement mécano-biologique (TMB) : vise à recycler ou optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques (dilacérations et tris) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation).

Teq CO2: est définie comme la « masse de dioxyde de carbone qui aurait le même potentiel de réchauffement climatique qu'une quantité donnée d'un autre gaz à effet de serre ou de toute autre activité industrielle »